

Numéro	DL251008-DFAJ04	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	
Objet	Création d'un marché hebdomadaire au quartier Libermann et fixation des droits de place	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 8 octobre 2025

à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le huit octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents :

- Madame HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Madame COMBET-ZILL Marie ayant donné procuration à Monsieur STEINHART André
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis
- Madame MADGELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur FROEHLY Claude

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	2 octobre 2025
Date de publication délibération :	15 octobre 2025
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 octobre 2025

Numéro	DL251008-DFAJ04	1/2
Matière	3.1. Domaine - Patrimoine – Autres de gestion du domaine public	

V. PATRIMOINE COMMUNAL

1. CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE AU QUARTIER LIBERMANN ET FIXATION DES DROITS DE PLACE

La parcelle cadastrée en section 39 n° 0933, à l'emplacement de l'ancien n° 5 de la rue des Roseaux, propriété de la Ville, accueille actuellement un marché expérimental organisé par l'Office du commerce & artisanat Illkirchois.

Au regard du succès rencontré par cette opération, il apparaît opportun d'y créer un marché municipal de plein vent, au sens de l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales, afin de satisfaire la demande des administrés.

Ce marché se tiendra les vendredis de chaque semaine, de 15h00 à 19h00 à compter du 17 octobre 2025.

Par équité, il convient d'appliquer à ce marché les règles édictées pour le marché se tenant au Cours de l'Illiade les mercredis et samedis de chaque semaine, notamment en termes de droits de place :

DESIGNATION	DROITS DE PLACE
Stand (au ml/ jour)	1,70 €
Raccordement monophasé standard 220V, 16A (/jour)	3,50 €
Raccordement triphasé 380V, 16A ou camion magasin (/jour)	7,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2541-1 et L. 2224-18 et suivants ;
- VU** l'avis favorable du syndicat des commerçants non sédentaires du Bas-Rhin ;

CONSIDERANT le besoin de la population de disposer d'un second marché sur le territoire communal ;

Numéro	DL251008-DFAJ04	2/2
Matière	3.1. Domaine - Patrimoine – Autres de gestion du domaine public	

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un marché de plein vent sur la parcelle cadastrée en section 39 n° 0933, à l'emplacement de l'ancien n° 5 de la rue des Roseaux, qui se tiendra chaque vendredi de 15h00 à 19h00.

FIXE les droits de place aux conditions suivantes :

DESIGNATION	DROITS DE PLACE
Stand (au ml/ jour)	1,70 €
Raccordement monophasé standard 220V, 16A (/jour)	3,50 €
Raccordement triphasé 380V, 16A ou camion magasin (/jour)	7,00 €

PRÉCISE que les modalités d'organisation, d'attribution des emplacements, de perception des droits de place et le règlement intérieur du marché seront fixés par arrêté du maire, après consultation des organisations professionnelles s'agissant du cahier des charges ou du règlement.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télerecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.